

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 35

N° 68

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« *b*) Le dixième alinéa est supprimé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit les dispositions de la première phrase du 9ème alinéa de l'article L. 132-2 du code de l'énergie qui prévoient une composition à parité entre hommes et femmes du collège de la Commission de régulation de l'énergie.